

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 06 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent(s) : Louise FRESNAIS (excusée)
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 10

<p style="text-align: center;">DELIBERATION 25-1409201-1 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL</p>
--

Le conseil de SACIERGES SAINT MARTIN

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de SACIERGES SAINT MARTIN a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de SACIERGES SAINT MARTIN au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de SACIERGES SAINT MARTIN sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, la commune de SACIERGES SAINT MARTIN :

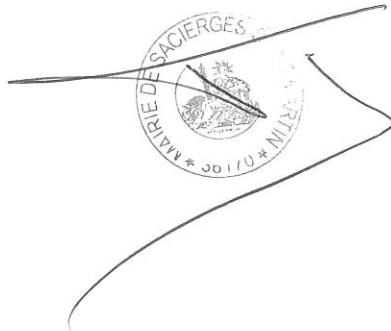
- Décide de l'adhésion de la commune de SACIERGES SAINT MARTIN au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de SACIERGES SAINT MARTIN dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune de SACIERGES SAINT MARTIN pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SACIERGES SAINT MARTIN, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à habiliter le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de SACIERGES SAINT MARTIN,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Cette délibération est mise aux voix : 10 voix pour – 0 contre – 0 abstention

Le 15 septembre 2021
Le Maire,
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 15 septembre 2021
Publié, affiché ou notifié le 15 septembre 2021



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 06 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent(s) : Louise FRESNAIS (excusée)
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 10

DELIBERATION 26-1409201-2

SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LA SAUR : POTEAUX INCENDIE

Afin de maintenir en bon état de fonctionnement les éléments de lutte contre les incendies, la commune de Sacierges Saint Martin souhaite confier la mission de surveillance des poteaux incendie situés sur le territoire (ceux situés sur domaine privés sont exclus) à une société.

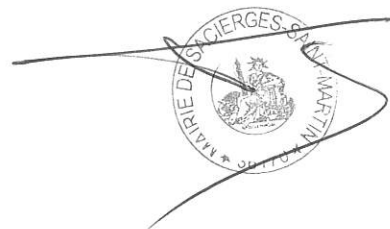
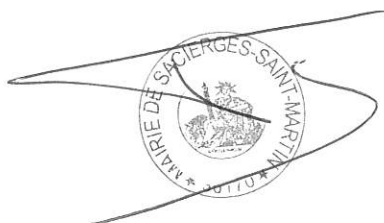
Le maire présente aux élus un projet de convention triennale avec la SAUR pour le contrôle des 6 poteaux incendie de la commune.

Après discussion, le conseil municipal :

- approuve les termes de la convention
- autorise le maire à signer la convention avec la SAUR

Le 15 septembre 2021
Le Maire,
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 15 septembre 2021
Publié, affiché ou notifié le 15 septembre 2021



MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 06 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent(s) : Louise FRESNAIS (excusée)
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 10

DELIBERATION 27-1409201-3 TARIFS ASSAINISSEMENT 2022

Le maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de la redevance de l'assainissement doivent être reconduits ou modifiés pour 2022.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la reconduction des tarifs sur 2022.

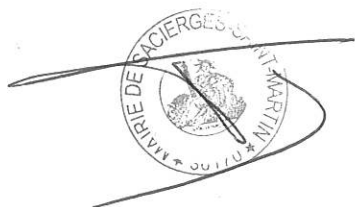
Les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 seront appliqués. Ils se détaillent de la manière suivante :

- pour les habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif, la part fixe est à 123 € HT et la part variable à 1,60 € HT/m³
- pour les habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif et non raccordées au réseau d'eau potable la part fixe est à 123 € HT et la part variable à 1,60 € HT x 30 m³, soit 48 € par habitant de la maison.

La loi imposant que le terme fixe ne dépasse pas 40 % du montant de la redevance est respectée.

Le 16 septembre 2021
Le Maire,
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le 24 septembre 2021
Publié, affiché ou notifié le 24 septembre 2021



MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 06 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent(s) : Louise FRESNAIS (excusée)
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 10

DELIBERATION 28-1409201-4 ISOLATION DU GITE – DETR 2021 – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le maire rappelle que la commune a obtenu une subvention DETR pour l'isolation au gîte communal, à hauteur de 15 017,28 euros.

Il a demandé aux entreprises d'actualiser les devis ; il les présente au conseil municipal.

Après examen des devis, le conseil municipal retient le devis de **Thierry RENAUD, pour un montant HT de 37 204,20 euros.**

Le plan de financement actualisé est le suivant :

	Montant HT	DETR	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant TTC
TRVX - Gîte devis Renaud 36370	37 204,20 €	15 017,28 €	22 186,92 €	7 440,84 €	29 627,76 €	44 645,04 €

Il charge le maire d'en faire part à l'entreprise et souhaite que le début des travaux intervienne au plus vite.

Le 16 septembre 2021
Le Maire,
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 24 septembre 2021
Publié, affiché ou notifié le 24 septembre 2021

